



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 32057

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'inquiétude manifestée par les associations de jeunesse et d'éducation populaire quant à la poursuite de leurs missions. Ces associations, partie prenante de la vie sociale et culturelle de notre pays, participent également à son développement économique ; elles assurent souvent des missions d'intérêt général, complémentaires de celles des services publics. Actuellement, elles ont à faire face à la suppression ou au gel de subventions publiques, à la remise en cause de dispositifs de soutien à l'emploi associatif, comme les financements FONJEP. Aussi, elle lui demande quelles dispositions il entend prendre pour continuer à soutenir les associations qui valorisent l'éducation citoyenne de nos jeunes.

Texte de la réponse

La régulation budgétaire à laquelle le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a dû faire face en 2003 a rendu nécessaire de procéder à des ajustements dans les subventions à l'emploi associatif versées au titre du FONJEP. Les mesures qui ont été arrêtées ont fait l'objet d'une concertation avec le bureau du FONJEP. Elles ont été marquées par le souci de limiter le plus possible leur impact sur les associations concernées. Les postes FONJEP vacants ont été gelés, ce qui représente en équivalent temps plein 40 postes sur les 3 475 postes financés en 2003 au titre du ministère, chargé de la jeunesse (soit 1,15 % du total). La subvention annuelle, qui s'élève en principe à 7 320 euros, a été diminuée de 150 euros et ramenée à 7 170 euros (soit une baisse de seulement 2 %). La quasi-totalité des aides à l'emploi associatif a donc été préservée dans une conjoncture particulièrement difficile. Dès 2004, le montant normal de la subvention sera rétabli. Par ailleurs, la loi de finances pour 2004 prévoit la création de quarante postes FONJEP supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32057

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 2004, page 444

Réponse publiée le : 10 février 2004, page 1068